

CLÉS EN MAIN

**BIEN COMPRENDRE POUR MIEUX AGIR
DANS LES MÉTIERS DE LA PROPRETÉ**

Certains salariés rencontrent des difficultés pour communiquer en français, lire, écrire, compter... ce qui peut générer des difficultés dans leur vie professionnelle.

Source potentielle de dysfonctionnements, voire d'accidents, cette situation peut entraver l'organisation des chantiers, des équipes, la satisfaction des clients...

Pour pallier cela, la Branche de la Propreté a mis en place le dispositif «**Clés en Main**» permettant l'acquisition de savoirs généraux et de savoirs appliqués aux métiers de la Propreté. Ce dispositif permet à vos salariés et/ou nouveaux entrants de développer ou de renforcer :

- des apprentissages incomplets,
- des savoirs oubliés,
- des capacités acquises mais qui ont du mal à se transférer dans la sphère professionnelle.

→ CLÉS EN MAIN, C'EST QUOI ?

Clés en Main est un dispositif de formation centré sur l'acquisition des savoirs généraux (lire, écrire, compter...) et des savoirs appliqués aux métiers de la Propreté qui repose sur deux certifications imbriquées, inscrites au **Répertoire Spécifique de France Compétences** :

→ MAÎTRISE DES COMPÉTENCES CLÉS DE LA PROPRETÉ (MCCP):










→ CLÉA CONTEXTUALISÉ PROPRETÉ :

Cette certification s'adresse à des salariés peu qualifiés ne disposant pas d'un niveau de français oral ou écrit suffisant pour se sentir pleinement à l'aise dans leur activité professionnelle. Elle s'adresse également à des agents en situation d'illettrisme.








Son but ? Développer l'autonomie des salariés du secteur dans la mise en œuvre quotidienne des activités liées à leur métier.

La MCCP permet l'acquisition de savoirs essentiels comme :

-  La lecture, l'écriture et le calcul.
-  Le repérage dans l'espace et le temps.
-  L'utilisation d'outils numériques du quotidien.
-  L'utilisation du lexique professionnel de la propreté.
-  Les attitudes et comportements nécessaires au service client et au travail en équipe.
-  Les gestes et postures garantissant la santé au travail.
-  La connaissance des principales règles liées à la sécurité, la qualité, l'hygiène et l'environnement.

Cette certification est la déclinaison de branche de la certification CléA . Elle s'adresse à des personnes peu qualifiées et sans diplôme mais déjà dotées d'un certain niveau de français oral et écrit.

Elle permet d'attester les compétences des candidats dans 7 domaines clés :

-  Communication en français.
-  Utilisation des règles de base de calcul et de raisonnement mathématique.
-  Utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique.
-  Aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe.
-  Aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel.
-  Capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie.
-  Maîtrise des gestes et postures, respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.

↓ CHIFFRES CLÉS:

2012

Création du dispositif par la Branche Propreté

+de 5500

candidats inscrits dans le dispositif sur ces 10 dernières années

Un réseau de

40

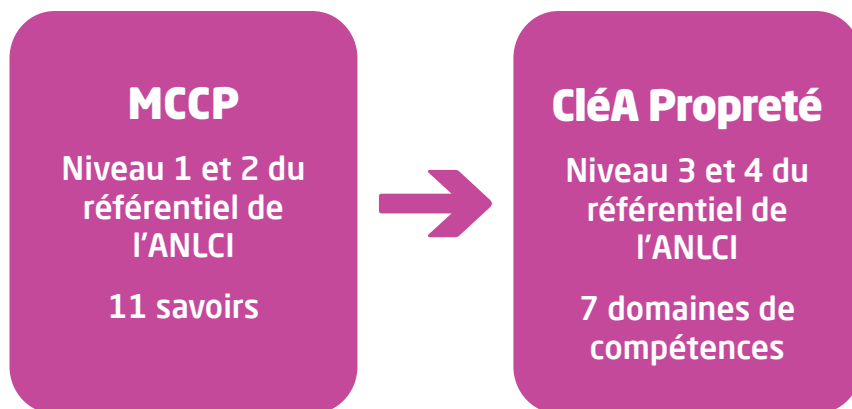
organismes de formation habilités

+de 500

entreprises se sont déjà engagées dans le dispositif

Un taux de réussite avoisinant les

72%



**La validation de la MCCP permet l'obtention de certains domaines de compétences de CléA contextualisé Propreté.*

→ LES MODALITÉS DE FORMATION

Clés en Mains est mis en œuvre par un réseau d'organismes de formation habilités répartis sur toute la France.

Un positionnement est réalisé au préalable pour identifier les acquis et les objectifs du candidat afin d'individualiser le parcours de formation.

PÉDAGOGIE

Les contenus sont adaptés à l'environnement de travail du candidat afin de lui permettre de développer les apprentissages dans un contexte connu et rassurant.

DURÉE

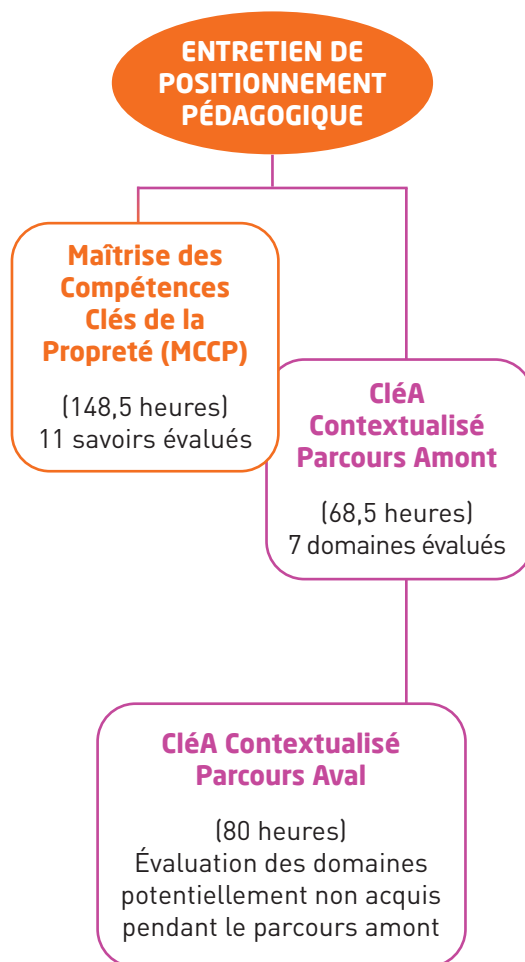
La formation dure 150 heures.

ÉVALUATION

En continu, tout au long de la formation à travers des mises en situation également contextualisées.

CERTIFICATION

Délivrée par la CPNE FP (*Commission Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle*) de la branche, elle garantit l'acquisition des compétences **Clés de la Propreté**, elle est reconnue par les entreprises de propreté.



→ À LA CLÉ

- Une certification reconnue.
- L'accès à des formations techniques certifiantes du secteur (CQP, TFP...).
- La sécurisation de l'emploi des salariés face à l'évolution de leur poste.

« Notre profession compte un grand nombre de salariés qui n'ont pas eu accès ou ont perdu au fil du temps les savoirs élémentaires. Sans ces savoirs, gagner en autonomie, assister à certaines formations ou communiquer avec les autres devient plus difficile. Sur l'ensemble du territoire français, en groupes, en parcours individuels, en centre de formation ou chez nos clients, nos agents, demandeurs et motivés, ont bénéficié de ce programme qui leur permet de gagner en autonomie et en professionnalisme. »

- *Entreprise utilisatrice*

« Je me sens mieux dans ma vie au travail depuis. Je me sens plus tranquille. J'arrive à communiquer d'une façon fluide. Et à mieux gérer le stress. Parce que c'est vrai qu'au travail, on croise tout le temps du monde, donc il faut savoir leur parler sans stresser. J'ai vu le métier du nettoyage différemment. Et puis, j'ai vu que c'était un vrai métier. Avant j'avais une vision très générale. Là j'ai une vision plus précise, avec les fiches de poste, les feuille de temps, l'équipement de sécurité, les attentes clients. J'ai envie de continuer. Peut-être avec un CQP. »

- *Bénéficiaire*

« Clés en Main permet aux salariés concernés d'évoluer au sein de notre société en améliorant leurs compétences de base et en prenant confiance. Ils s'en trouvent de ce fait plus particulièrement motivés et attachés à notre entreprise. Nous bénéficions donc de salariés plus qualifiés, plus à l'aise, et plus « fidèles ». A mes yeux de chef d'entreprise, le dispositif MCCP est adapté, et surtout essentiel à notre profession ! »

- *Entreprise utilisatrice*

« Aujourd'hui, aux salariés, je leur transmets des tableaux des demandes écrites, et j'ai un retour, tout simplement. J'ai aussi plus de facilité de communication, parce qu'ils comprennent mieux mes attentes, les attentes du Groupe et les attentes du client. Eux, de leur côté, se sentent plus à l'aise dans ce qu'ils font, et de mon côté j'ai l'assurance d'avoir des équipes plus autonomes, plus fiables, avec lesquelles je peux travailler. »

- *Responsable de secteur*

Pour toute demande d'information, **contactez**
l'**OC Propreté** au **01 43 90 22 15**

